



PERTE D'AUTONOMIE ET SITUATION DE HANDICAP

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réhabilitation prévue prochainement sur la résidence Beauregard à Nemours, HABITAT77 propose à ses locataires un aménagement de leur salle de bain (pose d'un bac à douche adapté avec éventuellement pose d'un siège et d'une barre d'appui), **sous réserve des contraintes techniques.**

Cet aménagement est réservé aux personnes âgées en perte d'autonomie ou aux personnes en situation de handicap reconnu.

- **PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE**

Pour pouvoir bénéficier de l'adaptation de votre salle de bains, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre l'attestation de votre classement en **GIR 1, GIR 2, GIR3 ou GIR 4.**

ou bien

- **PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Pour pouvoir bénéficier de l'adaptation de votre salle de bains, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la reconnaissance de votre **taux d'incapacité MDPH de 50 % ou plus.**

Nous vous remercions par avance de bien vouloir transmettre les documents demandés directement à votre gardien et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

La Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

